

P. 215-220. Le siège du *concilium provinciae* de la Pannonie inférieure est attribué d'ordinaire à Sarpentete (environs d'*Aquincum*). Les inscriptions provenant de cet endroit sur lesquelles on se fonde ont été apportées là plus tard : fêtes et assemblées avaient lieu à *Aquincum*. Certaines de ces inscriptions ont été mal interprétées notamment *C. I. L.*, III, nos 3345, — 3342 (ici pl. XXVIII, 2), **86**) l. 3 : il ne s'agit pas d'un *templu(m) d[ivi Marci]*, mais d'un *templu(m) D[olicheni]* ; l. 5 : lire *TCVR* = [*res-tituerun*]t *cur[ante...]*, — 3343 (ici pl. XXVIII, 1 ; doit se rattacher à l'offensive païenne contre le christianisme entre 283 et 293), — 10335.

P. 220-235. Monuments se rapportant à l'organisation municipale d'*Aquincum*.

P. 220 et pl. XXVIII, 3. **87**) Nouvelle lecture du *C. I. L.*, III, n° 3347.

L. 3 : *imp. commodi* ; l'inscription par suite n'est pas de 172, mais de 178 ap. J.-C.

P. 221 et pl. XXVIII, 4. A Besnyöpuszta (Komitat Fehér). Autel.

91)

*templum et statuam · GENI · CIVIB · R
qui consistunt · VETVSS · QVAE · M · VE
..... ex test · IS · X · N · FIERI · IVSSERAT
m · ulp · .. i i u i r · M · AQ · D · COL · MVRS · SACERD
5 prou. pannon. inf. pp. leg XII FVLM · IN · MEMORIAM
patris loco publico TERRITORI · EX · IS · XXXXNFEC*

88) *SOLI INVICTO
M I T R E
L SEP VICTO
RAC LEG IID
5 PF EX VISO
P O S V I T
P R E S E N T E
EXTRICATO
C O S*

L. 4 : *a(gens) c(uram)*.

Date : 217 ap. J.-C.

P. 221-223. **89**) Nouvelle interprétation du *C. I. L.*, III, n° 10429. Ne pas comprendre, à la l. 8, *colonia* comme un nominatif, mais lire *agentes curam leg(ione ou ionis)* et *colonia* (ou *colonia[e]*) ; *legio* ne désigne pas la troupe, mais la ville militaire qui existait à côté de la ville civile (celle-ci devint municipale sous Hadrien et colonie en 194).

P. 224-235. Examen des documents qui concernent la situation particulière de la ville militaire d'*Aquincum*, entre autres :

P. 225. **90**) *C. I. L.*, III, n° 10548, où l'*Ann. épigr.*, 1933, n° 111 permet de compléter, aux l. 8-9, *cives Agripin[en(ses)] Transalpini [contulerunt ad hoc sepulcrum (denarios)...]*.

P. 226-227. *C. I. L.*, III, n° 10305, que l'auteur propose de restituer ainsi :